

PROCOLE SANITAIRE EN EPS
COLLEGE FRANCOIS-AUGUSTE PERRINON

Niveau 4

27 septembre 2021

Le port du masque et une distanciation physique sont obligatoires dans tous les lieux et moments en dehors de l'activité physique : déplacements, regroupement d'élèves, passations de consignes, vestiaires... La distanciation de deux mètres est une règle de vie du groupe classe obligatoire.

Au début et à la fin de chaque cours, les élèves devront laver leurs mains.

Les obligations concernant le passage aux vestiaires :

***En début de demi-journée, les élèves sont autorisées à venir en tenue d'EPS (7h25,**

13h25 et 14h25).

***Les élèves qui n'auront pas cours après l'EPS, rentreront chez eux en tenue de sport;**

***Le masque est obligatoire dans les vestiaires sauf sous la douche ;**

***Avant le retour aux vestiaires, les élèves devront utiliser le gel hydroalcoolique situé devant le local des enseignants d'EPS ;**

*** Les collégiens devront respecter l'ordre de passage dans les vestiaires et attendre l'autorisation de leur enseignant avant d'y accéder par petits groupes de 8 élèves.**

Les élèves qui ne sont pas en activité physique (juges, observateurs, chronométreurs, secrétaires...) doivent porter leur masque et respecter la distanciation physique de deux mètres, définie pour les personnes en position statique.

Seules les activités physiques en extérieur, permettant le respect des règles de distanciation de deux mètres peuvent être pratiquées. Les sports de combat, de

préhension ou de contact sont interdits (lutte, escrime, acrosport, basketball, handball, football). Les formes de pratiques ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Lorsque les élèves auront EPS, il est demandé aux parents de prévoir un troisième masque supplémentaire. De plus, il est recommandé aux élèves d'avoir un flacon de gel hydro alcoolique.

Chaque élève devra amener une gourde ou une bouteille d'eau, les élèves ne pourront boire que sur autorisation de l'enseignant afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

Il n'y aura pas de déplacements en bus.

La pratique de l'Association Sportive (AS) est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Annexe

Classes pouvant arriver en tenue d'EPS au collège

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 5 ^{ème} 1 | 6 ^{ème} 1 | 5 ^{ème} 2 | 4 ^{ème} 2 | 4 ^{ème} 4 |
| 5 ^{ème} 5 | 5 ^{ème} 4 | 5 ^{ème} 3 | 6 ^{ème} 4 | 5 ^{ème} 1 |
| | 6 ^{ème} 3 | 4 ^{ème} 3 | 6 ^{ème} 5 | 5 ^{ème} 2 |
| | | | | 5 ^{ème} 4 |